

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 016-211600648-20230626-202334-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

**Présents : 12
Procurations : 02
Votants : 14**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., OZENNE N., ROCHE D., BEAULIEU Cl., ROCHER Ch., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C., COUTANT M., GUENE F., JOULIA G.

ABSENTS : Mme GOURSAUD Ch., M. DESCOURVIERES R. (excusés).

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuis : 01**

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 03 juillet 2023

Mme GOURSAUD Christiane a donné procuration à Mme OZENNE Nadine.
M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. ROCHE Dominique.

OBJET : Projet de patrimonialisation : inscription de la fête de la Rosière à l'inventaire national du P.C.I. (Patrimoine Culturel Immatériel)

En début de séance, Monsieur PAGNOUX Jean-Pierre, conseiller municipal, présente sa démission du conseil municipal, donne lecture de son courrier de démission, et le remet en main propre à Monsieur Robert ROUGIER, Maire de BRIGUEUIL.

Sa démission s'applique immédiatement, et le nombre de conseillers municipaux en exercice est donc désormais de 14.

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre, lors de la fête de la Rosière de Saulgond en mai 2023, avec Madame Zoé OLIVER, ethnologue en patrimoine immatériel, et fondatrice du bureau d'étude Culture Ethno. Son projet consiste à valoriser cette tradition et à en assurer sa sauvegarde.

Dans un courrier en date du 19 juin dernier, Madame OLIVER a transmis toutes les informations concernant ce projet interrégional de mise en patrimoine des fêtes de la Rosière.

En 2022, elle a été chargée de valorisation de la fête de la Rosière par la mairie de Créon (Gironde).

Elle a réalisé une enquête approfondie sur les enjeux actuels de la sauvegarde de l'élection de la Rosière et du Rosier dans leur commune. A l'issue de cette enquête, l'inscription du couronnement de la Rosière sur les registres ministériels du patrimoine vivant en France était un outil assurant une sauvegarde durable de cette tradition. Elle a ainsi soumis son projet d'inscription au Ministère de la Culture, qui a reçu un avis favorable.

En 2023, on recense 46 villes Rosières en France.

La fête de la Rosière est une pratique représentative du patrimoine culturel immatériel français. La Rosière allie des valeurs et une identité locale avec un rituel bien marqué. La démarche d'inscription sur les registres de l'inventaire national du P.C.I. devient donc un moyen d'identifier et de mobiliser de nouveaux outils de sauvegarde. Chaque ville Rosière de France est donc invitée à participer à cet élan de valorisation et de sauvegarde de leur Rosière.

Monsieur le Maire précise que, si le conseil municipal souhaite sauvegarder le patrimoine de la Rosière et inscrire la fête de la Rosière sur les registres de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel, il est nécessaire de signer une convention de collaboration et de partenariat avec le bureau d'étude Culture Ethno représenté par Madame Zoé OLIVER. Cette convention reprend les différentes modalités d'intervention liées à cette mission, ainsi que les modalités financières.

Madame OLIVER se propose d'accompagner la commune dans ce projet, pour un montant de 800 €, avec des actions qui seront menées suivant 3 phases :

- phase préliminaire : définition du projet
- phase d'enquête : rencontre avec les acteurs et habitants
- phase de rédaction : rédaction de la fiche d'inventaire.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'inscription de la fête de la Rosière à l'inventaire national du P.C.I. (Patrimoine Culturel Immatériel), ainsi que sur la signature d'une convention de collaboration et de partenariat avec le bureau d'étude Culture Ethno représenté par Madame Zoé OLIVER.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 016-211600648-20230626-202334-DE

SLO

LE CONSEIL MUNICIPAL

- par vote à main levée, avec 13 voix pour et 1 abstention,

Vu l'intérêt de préserver et transmettre le patrimoine de la Rosière, et les différents éléments qui lui sont liés en assurant sa sauvegarde,

- émet un avis favorable au projet d'inscription de la fête de la Rosière à l'inventaire national du P.C.I. (Patrimoine Culturel Immatériel),

- approuve les termes de la convention de collaboration et de partenariat avec le bureau d'étude Culture Ethno représenté par Madame Zoé OLIVER,

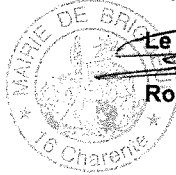
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le bureau d'étude Culture Ethno, représenté par Madame Zoé OLIVER, dont le siège social est situé 1594, route de la Brune - 33 750 CROIGNON,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- précise que les crédits nécessaires pour le paiement des frais engagés en application de la présente convention sont inscrits au budget 2023 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A BRIGUEUIL le 03 juillet 2023



Le Maire

Robert ROUGIER